



**Cour  
Pénale  
Internationale**

**International  
Criminal  
Court**

ICC-PIDS-WU-43/10\_Fra

# 23 août 2010 #43 La CPI semaine après semaine



## Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour, tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009.

## La Chambre d'appel accorde l'effet suspensif à l'appel de la décision sur la libération de Thomas Lubanga

Le 23 juillet 2010, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) a accordé l'effet suspensif à l'appel du Procureur contre la décision orale sur la libération de Thomas Lubanga Dyilo, rendue par la Chambre de première instance I le 15 juillet 2010. L'accusé restera donc en détention jusqu'à la décision finale sur l'appel.



Thomas Lubanga Dyilo ©  
ICC-CPI/Ed Oudenaarden

La Chambre de première instance I avait ordonné la mise en liberté de Thomas Lubanga Dyilo suivant la **décision** du 8 juillet imposant une suspension inconditionnelle de la procédure engagée dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*. La Chambre de première instance avait considéré qu'un accusé ne peut être maintenu en détention préventive sur la base d'une spéculation sur une éventuelle reprise des procédures. Le 16 juillet 2010, l'Accusation avait fait **appel** de cette décision orale et soumis une **demande urgente d'effet suspensif** de l'appel.

La Chambre d'appel considère que l'application immédiate de l'ordonnance de libération rendrait la reprise du procès impossible, si la Chambre d'appel concluait ultérieurement favorablement sur les appels du Procureur contre les décisions de suspendre la procédure et de remise en liberté de l'accusé. Dans ces circonstances, sa libération risquerait de vider le but de ces appels. Par conséquent, la Chambre d'appel a suspendu l'application de la décision sur la libération de Thomas Lubanga Dyilo, jusqu'à ce que sa décision finale sur l'appel soit rendue.

Thomas Lubanga Dyilo est accusé d'avoir commis, en tant que coauteur, des crimes de guerre pour avoir procédé à l'enrôlement et la conscription d'enfants âgés de moins de 15 ans dans les rangs des Forces patriotiques pour la libération du Congo et les avoir fait participer activement à des hostilités en Ituri, un district de la Province orientale de la République démocratique du Congo (RDC), entre septembre 2002 et août 2003.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a saisi la Cour en avril 2004. L'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* est la première qui s'inscrit dans le cadre de cette situation, les autres affaires sont *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* et *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*. Bosco Ntaganda n'a pas encore été arrêté. Les enquêtes se poursuivent en RDC.

### Décisions adoptées entre le 20 juillet et le 20 août 2010

#### Situation en RDC

##### **Election of the Presiding Judge of Pre-Trial Chamber I**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 26 juillet 2010

##### **Decision on the designation of a Single Judge of Pre-Trial Chamber**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 26 juillet 2010

##### **Order for the submission of observations in response to a request made by the legal representative of VPRS 3 and VPRS 6**

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 16 août 2010

#### Affaire Lubanga Dyilo

##### **Decision replacing a judge in the Appeals Chamber**

Rendue par la Présidence le 20 juillet 2010

##### **Decision replacing a judge in the Appeals Chamber**

Rendue par la Présidence le 20 juillet 2010

##### **Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber in the appeal of the Prosecutor against the oral decision of Trial Chamber I of 15 July 2010 to release Thomas Lubanga Dyilo**

Rendue par la Chambre d'appel le 20 juillet 2010

##### **Order on the filing of a response by Thomas Lubanga Dyilo to the Prosecutor's application for suspensive effect of his appeal against Trial Chamber Ps oral decision of 15 July 2010 to release Thomas Lubanga Dyilo**

Rendue par la Chambre d'appel le 20 juillet 2010

##### **Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber in the appeal of the Prosecutor against the decision of Trial Chamber I entitled "Decision on the Prosecution's Urgent Request for Variation of the Time-Limit to Disclose the Identity of Intermediary 143 or Alternatively to Stay Proceedings Pending Further Consultations with the VWU"**

Rendue par la Chambre d'appel le 20 juillet 2010

##### **Order on the filing of a response by Thomas Lubanga Dyilo to the "Prosecution's application for an extension of page limit for its document in support of appeal against Trial Chamber I's decision of 8 July 2010 staying the proceedings for abuse of process"**

Rendue par la Chambre d'appel le 20 juillet 2010

##### **Decision on the Prosecutor's application for an extension of page limit for his document in support of appeal**

Rendue par la Chambre d'appel le 22 juillet 2010

##### **Decision on the Prosecutor's request to give suspensive effect to the appeal against Trial Chamber I's oral decision to release Mr Thomas Lubanga Dyilo**

Rendue par la Chambre d'appel le 23 juillet 2010

##### **Decision on the "Observations de la Défense relatives à l'irrecevabilité du «Prosecution's Document in Support of Appeal against Trial Chamber I's decision of 8 July to stay the proceedings for abuse of process», daté du 26 juillet 2010"**

Rendue par la Chambre d'appel le 30 juillet 2010

##### **Order on the Filing of a Response to Victims Applications for Participation in the Appeal of the Prosecutor against Trial Chamber I's decision of 15 July 2010 to release Thomas Lubanga Dyilo**

Rendue par la Chambre d'appel le 3 août 2010

##### **Order on the Filing of a Response to Victims Applications for Participation in the Appeal of the Prosecutor against Trial Chamber I's decision of 15 July 2010 to release Thomas Lubanga Dyilo**

Rendue par la Chambre d'appel le 3 août 2010

**Order on the Filing of a Clarification to the “Demande de participation en appel contre la décision d’arrêt du procès pour abus de procédure, datée du 08 juillet 2010 (ICC-01/04-01/06-2517-Conf) et contre la décision de mise en liberté de l’accusé, datée du 15 juillet 2010 (ICC-01/04-01/06-T-314)”**

Rendue par la Chambre d’appel le 3 août 2010

**Order on the Filing of a Response by Mr Lubanga Dyilo to Applications for Victim Participation**

Rendue par la Chambre d’appel, le 13 août 2010

**Decision on the Participation of Victims in the Appeal against Trial Chamber I’s Oral Decision of 15 July 2010 to Release Thomas Lubanga Dyilo**

Rendue par la Chambre d’appel, le 17 août 2010

**Decision on the Participation of Victims in the Appeal against Trial Chamber I’s Decision to Stay the Proceedings**

Rendue par la Chambre d’appel, le 18 août 2010

### Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

**Judgment on the Appeal of Mr Katanga Against the Decision of Trial Chamber II of 20 November 2009 Entitled “Decision on the Motion of the Defence for Germain Katanga for a Declaration on Unlawful Detention and Stay of Proceedings” Dissenting Opinion**

Rendue par la Chambre d’appel le 28 juillet 2010

### Situation en République centrafricaine

Dans l’affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d’examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l’humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l’accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. L’ouverture du procès, initialement programmée au 14 juillet 2010, a été reportée.

### Décisions adoptées entre le 20 juillet et le 20 août 2010

#### Affaire Bemba

**Redacted Decision on the prosecution’s applications for redactions (ICC-01/05-01/08-772-Conf, ICC-01/05-01/08-778-Conf and ICC-01/05-01/08-786-Conf)**

Rendue par la Chambre de première instance III, le 20 juillet 2010

**Decision on the Prosecution’s Requests to Lift, Maintain and Apply Redactions to Witness Statements and Related Documents**

Rendue par la Chambre de première instance III, le 20 juillet 2010

**Decision on the defence application for corrections to the Document Containing the Charges and for the prosecution to file a Second Amended Document Containing the Charges**

Rendue par la Chambre de première instance III, le 20 juillet 2010

**Decision replacing judges in Trial Chamber III**

Rendue par la Présidence le 20 juillet 2010

**Order notifying the election of the Presiding Judge in the case against Mr Jean-Pierre Bemba Gombo**

Rendue par la Chambre de première instance III, le 21 juillet 2010

**Decision on the review of the detention of Mr Jean-Pierre Bemba Gombo pursuant to Rule 118(2) of the Rules of Procedure and Evidence**

Rendue par la Chambre de première instance III, le 28 juillet 2010

**Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber in the appeal of Jean-Pierre Bemba Gombo against the decision of Trial Chamber III entitled “Decision on the review of the detention of Mr Jean-Pierre Bemba Gombo pursuant to Rule 118 (2) of the Rules of Procedure and Evidence”**

Rendue par la Chambre d’appel le 30 juillet 2010

### Order on the filing of a response to the application by victims for participation in the appeal against the “Decision on the review of the detention of Mr Jean-Pierre Bemba Gombo pursuant to Rule 118(2) of the Rules of Procedure and Evidence” of Trial Chamber III

Rendue par la Chambre d’appel, le 11 août 2010

### Decision on the Participation of Victims in the Appeal against the “Decision on the review of the detention of Mr Jean-Pierre Bemba Gombo pursuant to Rule 118(2) of the Rules of Procedure and Evidence” of Trial Chamber III

Rendue par la Chambre d’appel, le 18 août 2010

## Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de trois affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun (Ahmad Harun) et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (Ali Kushayb)*, *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir*, *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain (Banda) et Saleh Mohammed Jerbo Jamus (Jerbo)*. Quatre mandats d’arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l’encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n’est pas détenu par la CPI. Après l’audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre de première instance I le 17 juin 2010 ; l’audience de confirmation des charges est programmée au 22 novembre 2010.

## Décisions adoptées entre le 20 juillet et le 20 août 2010

### Election of the Presiding Judge of Pre-Trial Chamber I

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 26 juillet 2010

### Decision on the designation of a Single Judge of Pre-Trial Chamber

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 26 juillet 2010

## Affaire Al Bashir

### Decision on “Notification of Public Statement by the Prosecutor”

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 6 août 2010

## Affaire Banda et Jerbo

### Decision Setting a Time Limit for the Parties’ Replies to 87 Applications for Victims’ Participation in the Proceedings and a Deadline for the Filing of Applications for Participation

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 27 juillet 2010

### First Decision on the Prosecutor’s Requests for Redactions

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 29 juillet 2010

## Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d’audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : [www.icc-cpi.int](http://www.icc-cpi.int)

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#).

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre [chaîne Youtube](#).

## Événements

### Les Seychelles ratifient le Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Le 10 août 2010, la République des Seychelles a ratifié le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le Statut entrera en vigueur pour les Seychelles le 1er novembre 2010, ce qui portera à 112 le nombre total d’États parties au Statut.

La Cour salue la décision des Seychelles de se joindre au groupe grandissant d’États déterminés à mettre un terme à l’impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent l’ensemble de la communauté internationale, ceci dans l’intérêt des générations présentes et futures.

### Sainte-Lucie devient le 113<sup>ème</sup> Etat Partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Le 18 août 2010, Sainte-Lucie a déposé, auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, son instrument de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). Le Statut entrera en vigueur pour Sainte-Lucie le 1<sup>er</sup> novembre 2010, ce qui portera à 113 le nombre total d'États parties au Statut.

La CPI salue la décision de Sainte-Lucie et la considère comme un nouveau signe de l'engagement de la communauté internationale à mettre un terme à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui heurtent profondément la conscience humaine.

## Interagir avec les communautés

### La CCCPI et la CPI ont célébré la journée de la justice pénale internationale le 17 juillet 2010

Le 17 juillet, la Coalition Centrafricaine pour la Cour pénale internationale (CCCPI), en partenariat avec la Section de l'Information du Public et de la Documentation du bureau extérieur de la Cour pénale internationale (CPI) à Bangui en République centrafricaine, a organisé une conférence-débat pour célébrer la Journée de la justice pénale internationale.



De gauche à droite : Fabienne Chassagneux (coordinatrice chargée de la sensibilisation CPI); Marie-Edith Douzima-Lawson (Coordinatrice de la CCCPI) ; Jean-Sébastien Mbutou (Secrétaire général de la CCCPI) ; Mathias Morouba (Vice-président de l'Observatoire Centrafricain des Droits de l'Homme) ©ICC-CPI

Douze ans après l'adoption du Statut de Rome (1998 – 2010), le traité international qui a instauré la Cour pénale internationale, la CCCPI et la CPI ont souhaité célébrer ensemble cette journée anniversaire.

Marie-Edith Douzima-Lawson, coordinatrice de la CCCPI, a ouvert la conférence en soulignant l'importance de cette journée de la justice pénale internationale pour toutes les associations membres de la Coalition. Jean-Sébastien Mbutou, Secrétaire général de la CCCPI, a ensuite fait une présentation de la Coalition, composée de dix organisations : l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC) ; l'Association des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture et la peine de mort (ACAT-RCA) ; la Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP) ; le Comité Interafricain pour la lutte contre les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des enfants (CIAF-Centrafrique) ; la Ligue Centrafricaine des Droits de l'Homme (LCDH) ;

Lead Centrafrique ; le Mouvement de Défense des Droits de l'Homme et d'Action Humanitaire (MDDH) ; l'Observatoire Centrafricain des Droits de l'Homme (OCDH) ; le Réseau dynamique de Centrafrique et l'Union des Journalistes de Centrafrique (UJCA).

L'Unité de la sensibilisation de la Cour pénale internationale est ensuite intervenue pour présenter la Cour, et plus particulièrement les dispositions du Statut de Rome telles qu'adoptées il y a 12 ans. Elle a également rappelé le chemin que la Cour a parcouru depuis 1998, les situations et affaires qui sont aujourd'hui en cours devant cette institution judiciaire permanente et tournée vers l'avenir. Cette conférence a également été l'occasion pour les équipes en charge de la sensibilisation de rappeler l'avancée des procédures dans l'affaire *le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, et d'expliquer les raisons du nouveau report annoncé récemment concernant l'ouverture du procès à l'encontre de Jean-Pierre Bemba Gombo. Ces explications ont été positivement accueillies au sein des participants.

Marie-Edith Douzima-Lawson (Coordinatrice de la CCCPI), Jean-Sébastien Mbutou (Secrétaire général de la CCCPI), Mathias Morouba (Vice-président de l'Observatoire Centrafricain des Droits de l'Homme) et Fabienne Chassagneux (coordinatrice chargée de la sensibilisation - Cour pénale internationale) ont répondu aux questions et préoccupations du public. Extrait du journal *Le Quotidien de Bangui* du 19 juillet 2010 : « Les exposés (...) ont été d'une clarté et d'une précision dignes des professionnels du Droit. En ce qui concerne les reports répétés du procès de Jean-Pierre Bemba, l'opinion nationale en était exaspérée... Heureusement, les éclaircissements apportés (...) ont dissipé les craintes de ceux qui croyaient que la CPI est politiquement manipulée. Il revient aux journalistes (...) de relayer les raisons fondées en droit de ces reports auprès de la population ».

Avant que la CCCPI ne clôture l'évènement, les participants ont vivement encouragé les intervenants à renouveler cette initiative pour célébrer la prochaine journée de la justice pénale internationale, le 17 juillet 2011.

### The ICC marks the Day of International Criminal Justice with affected communities in northern Uganda

(uniquement en anglais)

Consistent with the Court's outreach strategy to expand its reach to the most affected communities, the International Criminal Court's (ICC) Field Outreach Unit marked the Day of International Criminal Justice with the war affected communities of Lukodi village in the Gulu district of the Acholi sub-region, northern Uganda.

Over 180 members of the community consisting largely of women, youths and children's groups gathered to commemorate the special day on 17 July.



Lukodi women group making a play performance ©ICC-CPI

In 2004, over 60 Lukodi residents were reportedly killed at the centre of the village by Lord's Resistance Army (LRA) rebels. The residents of the entire village fled to live in an internally displaced people's camp (IDP) for safety. After more than six years of living in camps, they decided to return to their village to start a new life.

The interactive event was embodied by an ICC presentation, speeches by representatives of community-based organisations, cultural and drama performances enacted by members of the affected community, and concluded with a question and answer session. The Field Outreach Unit made a presentation on the mandate and activities of the ICC in Uganda and as a follow-up, provided feedback on the concluded Review Conference of the Rome Statute in Kampala. Local council authorities, women and youth leaders of Lukodi village gave tribute to the Court for bringing the activities of the ICC closer to residents. The LC 11 Chairman of Lukodi, Mr Kakanyero addressed the crowd stating, "The ICC is with us and has never forgotten us since we left our village. In addition to giving us information about the Court, you also facilitated the visit of the President of the ICC to meet with us in May. As we mark this day, we call on the States Parties to the Rome Statute and the international community to arrest the LRA suspects so that justice would be done" he noted.

### La Cour pénale internationale célèbre la journée de la justice pénale internationale à Bunia (en République démocratique du Congo)

L'Unité de la sensibilisation de la Cour pénale internationale (CPI) a organisé, en collaboration avec le Réseau d'Animation pour la Paix et l'Information du Développement (RAPID), un regroupement des journalistes de l'Ituri (à l'est de la RDC), samedi 17 juillet 2010 une session d'information à l'intention des journalistes, à l'occasion de la célébration de la Journée de la justice pénale internationale. Outre



Célébration de la Journée de la justice pénale internationale à Bunia ©ICC-CPI

les journalistes de Bunia (la capitale du District), ceux d'autres villes des alentours, telles que Mambassa et Kasenyi étaient présents. Les représentants des ONG de droits de l'Homme ont été également associés à cette activité. Au total, une vingtaine de participants ont assisté à cette journée.

La CPI étant une juridiction complémentaire des tribunaux nationaux, une bonne connaissance des juridictions nationales est une nécessité dans le cadre de la lutte contre l'impunité des crimes internationaux. En République démocratique du Congo, ce sont les juridictions militaires qui sont actuellement compétentes pour connaître des crimes internationaux. Trois thèmes ont ainsi pu être exposés aux journalistes : "historique de la justice pénale internationale", "l'organisation judiciaire des tribunaux militaires" et "l'organisation judiciaire des tribunaux civils", grâce aux interventions du Magistrat Innocent Mayembe, Président du tribunal militaire de Garnison de

Bunia et du Magistrat Ndes Anzim, Procureur de la République près le tribunal de Grande Instance de Bunia.

Le représentant de la Cour a également tenu informer les participants des derniers développements dans les différentes affaires en cours, en particulier, celle à l'encontre de Thomas Lubanga Dyilo. A ce sujet, de nombreuses questions ont abordé le délai pour les juges d'appel de statuer sur un recours ainsi que sur la suite de la procédure. Enfin, le Coordinateur de la Coalition nationale pour la CPI (CCPI) a pu présenter son organisation.

**ICC Dialogue with Sudanese Diasporas in Zurich, Switzerland (uniquement en anglais)**

In order to foster greater awareness of the court’s mandate and mode of operations amongst Sudanese Diasporas living in Europe, the Outreach Unit held an interactive session in Zurich, Switzerland, on 14 August. The dialogue between ICC officials and 50 individuals was facilitated by the *Darfurian Lawyers Group*.

This effort is part of the overall strategic plan for outreach for the situation in Darfur that aims to disseminate accurate information about the Court and to engage the Sudanese affected communities in a dialogue with the ICC, including individuals that have been forced to live outside Sudan. The Outreach Unit’s strategy seeks to promote greater understanding of the ICC judicial process and cases before the Court by these communities.



ICC staff members answering questions that were raised by the audience during the Outreach session ©ICC-CPI

The session included a general presentation of the stages of the judicial process, elements of a fair trial, mandate and policies of the Office of the Prosecutor, and the victims’ rights to participate in the proceedings before the Court, and to have their interests and concerns heard in the courtroom through a legal counsel, as well as to request reparations once trials are concluded if the accused person is convicted. Presentations were followed

by discussions.

Many of the participants said that this was the first time that they have received information directly from Court’s officials and praised the Outreach Unit for bringing the ICC closer to them. Questions asked focused on the Rome Statute legal provisions to enforce Court’s decisions such as warrants of arrest.

The Sudan Diaspora Outreach Programme for 2010 has targeted Darfurian communities living in The Netherlands, Belgium, France, the United Kingdom, Italy, Germany and Switzerland. Sudanese refugees in eastern Chad have also been engaged.

**Background**

The situation in Darfur was referred to the International Criminal Court by the United Nations Security Council’s resolution 1593, on 31 March, 2005. In this situation, four cases are being heard: *The Prosecutor v. Ahmad Muhammad Harun (“Ahmad Harun”) and Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (“Ali Kushayb”)*; *The Prosecutor v. Omar Hassan Ahmad Al Bashir*; *The Prosecutor v. Bahar Idriss Abu Garda* and *The Prosecutor v. Abdallah Banda Abakaer Nourain and Saleh Mohammed Jerbo Jamus*.

The ICC has been established to help end impunity for the most serious crimes of concern to the international community, namely genocide, crimes against humanity and war crimes committed after entry into force of the Rome Statute (1 July, 2002), as well as the crime of aggression, once the conditions under which the Court can exercise its jurisdiction have been fulfilled. Being a Court of last resort it only acts if national authorities with jurisdiction are unwilling or unable to do so genuinely.

**Calendrier**

AOÛT 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
SEPTEMBRE 2010						
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

**Evénements futurs**  
 22 novembre 2010 : date fixée pour l’ouverture de l’audience de confirmation des charges dans l’affaire *Le Procureur c. Abdallah Banda Abkaer Nourain (Banda) et Saleh Mohammed Jerbo Jamus (Jerbo)*.

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute